

**Feu d'un stock
de rembourrés dans
une entreprise de tri
des déchets à Tragone**

Un incendie s'est déclaré, hier matin, sur le site d'une entreprise gérant une plateforme de tri et de conditionnement de déchets recyclables à Biguglia. La société AM Environnement prend notamment en charge du mobilier et en trie les composants avant de les transférer vers des structures de recyclage sur le Continent. 200 m³ de rembourrés étaient ainsi entreposés sur une dalle à l'extérieur du hangar, ils devaient être expédiés hier sur le Continent.

La moitié de ce stock a brûlé mais selon la direction d'AM Environnement, à l'inverse de l'incendie important qui avait eu lieu en juillet 2017 sur son site, celui d'hier *"n'est pas d'origine criminelle"*. Il n'est pas dû non plus, de manière accidentelle, au travail des ouvriers car aucun d'eux n'était présent à ce moment-là, à cet endroit. Son origine reste donc inconnue à ce stade.

Le sinistre, qui *"ne présentait aucun risque de propagation"*, s'est déclaré vers 8 h 45 et a été maîtrisé en l'espace d'une demi-heure par des employés d'AM Environnement *"formés et rompus"* à ce type d'interventions.

Des sapeurs-pompiers du centre de secours de Lucciana sont également intervenus sur cet incendie. Des représentants de la mairie de Biguglia et de la Dreal se sont transportés sur les lieux pour procéder à des constatations.

F. L.